

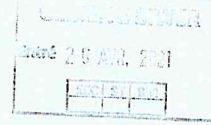


AVIS



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable
Administration de la gestion de l'eau

Direction
Référence : EAU/AUT/21/0353
Dossier suivi par : Service autorisations - ASR
Tel.: 24556 - 920 (08:30 - 11:30)
Email : autorisations@eau.etat.lu



Administration communale de Biwer
6, Kirchestrooss
L-6834 Biwer

Esch-sur-Alzette, le 23 AVR. 2021

Affichage Art. 24 §1



Requérant(s)	Ateel S.à r.l.
Objet	Gestion des eaux dans le cadre de la construction et de l'exploitation d'un atelier et d'un garage de réparation et d'entretien de véhicules à Wecker
Localité(s)	Wecker
Commune(s)	Biwer

Monsieur le Bourgmestre,

Par la présente je vous envoie le résumé de la demande d'autorisation pour être apposé aux lieux habituels d'affichage conformément à l'article 24, §1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau.

Olivier Jeitz
Chef du Service Autorisations

Annexe :
Copie de la demande d'autorisation

1, Avenue du Rock'n'Roll
L - 4361 Esch-sur-Alzette

Tél. (+352) 24 556 - 920
Fax (+352) 24 556 - 7920

TVA : LU18677607
www.waasser.lu

e-mail :
autorisations@eau.etat.lu

PERMISSION DE COURS D'EAU

Le présent affichage a lieu conformément à l'article 24, § 1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau.

Biwer, le 28 avril 2021

Pour le collège des bourgmestre et échevins

Marc LENTZ
bourgmestre

Pierre BAYONNOVE
secrétaire communal